

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le 9 octobre 2024

ID : 014-211401815-20240923-DELIB20240708-DE



Exécutoire le 9 octobre 2024



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 24
Conseillers présents : 16
Votants : 22

Date de la convocation : 17 septembre 2024

Delib20240708

**Séance du
23 septembre 2024**

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Francis MÉNARD, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, M. Valéry DELAGE, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX.

Pouvoirs :

Mme Pascale BOURSIN à M. Jean-Marie GUILLEMIN
M. Philippe BERARDI à M. Pierre JUNQUA
M. Laurent EUDE à M. Hervé ROSE
Mme Rachel LOPEZ à Mme Sophie OBLIN-POMMIER
Mme Ymen FARHAT à Mme Isabelle GERME
Mme Aurélie BARRÉ-RIBET à Mme Véronique LEVILLAIN.

Absents excusés :

Mme Claude FRÉMIN
M. Florent ANDRÉ.

Secrétaire :

Monsieur Francis MÉNARD, désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le 9 octobre 2024

ID : 014-211401815-20240923-DELIB20240708-DE



Exécutoire le 9 octobre 2024

Delib20240708

OBJET : Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados pour l'Espace de Vie Sociale "l'Espace Cormel'lien"

La Caisse d'Allocations Familiales du Calvados propose à la Commune une convention d'objectifs et de financement concernant l'animation locale pour l'espace de vie sociale nommé l'espace Cormel'lien, pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados et la Commune concernant l'animation locale pour l'espace de vie sociale "l'espace Cormel'lien", pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2025, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 25 septembre 2024

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN